

## **ÉCLAIRAGE PUBLIC | COUPER L'ÉCLAIRAGE PUBLIC LA NUIT : LA BONNE RÉOLUTION POUR 2023 ?**

**Dans son plan de sobriété énergétique, le gouvernement n'a évidemment pas oublié l'éclairage public, qui n'est autre que le deuxième poste de consommation d'énergie des communes. Quels sont les avantages des coupures de nuits ? existe-t-il des alternatives ? découvrez quelques recommandations.**

Parmi les 200 communes qui adhèrent à la compétence « Maintenance de l'éclairage public », pas moins de 130 communes sont déjà passées à l'acte en sollicitant le service maintenance du SIEGE 27. Les retours sont très positifs, les gains énergétiques et économiques sont non négligeables pour les collectivités.

Outre l'aspect financier, l'extinction nocturne est bénéfique pour l'environnement et la biodiversité. A noter que le Ministère recommande aux municipalités de rechercher un juste équilibre entre les objectifs d'économie d'énergie et de sécurité afin de déterminer les secteurs prioritaires en matière d'éclairage public au regard des circonstances locales, notamment les zones à risques.

D'autres solutions s'offrent tout de même aux communes qui ne seraient pas encore prêtes à franchir le cap. La modernisation des parcs lumineux et le passage à la LED restent un premier pas essentiel pour réduire sa facture énergétique. Le SIEGE 27 prévoit de consacrer dans ce contexte 6 M€ à cette politique en 2023. L'installation de luminaires avec abaissement de puissance à des horaires définis peut également être une alternative pour réduire les coûts de l'énergie.

Publié le 23 janvier 2023